ufolep

ASSOCIATION LABELLISÉE

LABELLISATION DES ASSOCIATIONS UFOLEP

Comité départemental UFOLEP :

Association :

Après le label UFOLEP, devenir association fédérée de la Ligue

la ligue de l'enseignement
une autre idée du sport

www.laligue.org

POURQUOI LABELLISER VOTRE ASSOCIATION ?

Pourquoi labelliser votre association ?

- Le label est un gage d'adhésion au projet de l'UFOLEP, aux valeurs de la Ligue de l'enseignement
- Le label peut permettre, suivant le contexte local, d'être mieux reconnu auprès des partenaires institutionnels
  - Municipalité,
  - Conseil général, Conseil régional,
  - Direction Départementale Jeunesse et Sports
  - Comité Départemental Olympique et Sportif, etc.
- Le label vise à reconnaître, valoriser, informer et diffuser les actions de l'association
- Le label peut permettre d'obtenir des subventions supplémentaires

Les objectifs de ce label :

- Mieux faire vivre les associations, leur projet et les inciter à progresser
- Mieux faire partager nos valeurs par les associations affiliées
- Assurer une reconnaissance des associations labellisées par les partenaires locaux
- Renforcer le rôle fédératif et d'accompagnement des délégations départementales
- Contribuer au bon fonctionnement de la vie statutaire de l'association
- Favoriser la réflexion et les débats collectifs sur la ou les pratiques sportives
- Engager une démarche de qualité, gage d'évolution et de reconnaissance de l'association locale

La démarche :

- Le dispositif de labellisation est présenté aux associations (outils fournis par l'échelon national)
- La demande de labellisation est adressée par l'association à la délégation départementale de l'UFOLEP
- La délégation départementale accuse réception de la demande et adresse un exemplaire du présent cahier des charges
  - Le comité départemental propose une rencontre avec l'association selon ses propres modalités
- La délégation départementale examine le cahier des charges et la feuille d'identification
- L'association retourne le cahier des charges rempli à la délégation, celle-ci l'examine et soit :
  - 1) le valide
  - 2) demande des compléments d'informations
- Après étude des critères obligatoires [repérés par une astérisque *], le Comité départemental propose à l'UFOLEP nationale de labelliser l'association
  - La labellisation est délivrée pour une période de quatre ans avec un contrôle du respect de celle-ci au bout de deux ans
- La labellisation est concrétisée par la signature d'une convention entre l'UFOLEP nationale, le Président départemental et l'association
  - Faire de cette signature un moment privilégié autour d'une fête, d'une assemblée générale
  - Le label est remis par un élu national avec la présence des représentants des institutions locales et/ou régionales

Le « label », sous forme de diplôme, est accompagné d'outils de promotion et de formation.

Vous pouvez obtenir d'autres labels UFOLEP :

- tir à l'arc
- vélo jeunes
- école de conduite moto
- école de sport
- santé
- développement durable
- handicap

Pour tous renseignements : 01 43 58 97 65

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

✳ ❶ Avez-vous une assemblée générale annuelle ?

oui ☐ non ☐

- Si oui : à quelle période ? : .....
  .....

- Si non, une association déclarée a l'obligation de réunir une assemblée générale de l'ensemble de ses adhérents au moins une fois par an.
  - À quelle échéance pouvez-vous convoquer cette assemblée générale ?
    .....

✳ ❷ Votre association est dirigée par un conseil d'administration (ou autre titre) ?

oui ☐ non ☐

- Si oui : de combien de membres se compose-t-il ? :

	18 ans et +	- de 18 ans	Totaux
Masculins			
Féminines			

  - nombre de réunions annuelles (approximatif) : .....

- Des dirigeants de votre association (membres élus du conseil d'administration) ont-ils suivi des formations générales ou spécifiques ces dernières années ?

  oui ☐ non ☐

  - Si oui, quels thèmes ? :

Nombre de personnes	Année	Thème

❸ Votre association est-elle employeur ?

oui ☐ non ☐

si oui, n° de SIRET ou SIREN :

.....

- Si oui : nombre de salarié(s) : .....
  - type de contrat(s) : ☐ CDI, dont emplois aidés
    ☐ CDD, dont emplois aidés
    ☐ Profession Sport, groupement d'employeurs
  - type de poste(s) : ☐ éducateur(s) sportif(s) ☐ administratif
    ☐ animateur(s) culturel(s) ☐ agent d'entretien
    ☐ autre (précisez) : .....
    .....
    .....

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION (SUITE)

4 Votre association bénéficie-t-elle de l'intervention gracieuse de personnel(s) extérieurs ?

oui ☐ non ☐

- Si oui, mise à disposition par :
  - ☐ une collectivité territoriale, laquelle : .....
  - ☐ une fédération sportive, laquelle : .....
  - ☐ autre (précisez) : .....
- Type de mission(s) :
  - ☐ administrative
  - ☐ animation culturelle
  - ☐ Autre (précisez) : .....
  - ☐ encadrement sportif
  - ☐ entretien locaux

* 5 Votre association possède-t-elle une couverture assurance ?

oui ☐ non ☐

- Si oui, quelle compagnie ? Couverture ?

  .....

  .....
- Si non, acceptez-vous de remplir un questionnaire d'analyse de vos besoins ?

  oui ☐ non ☐

Vos remarques :

LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

* 1 La tenue régulière de la comptabilité de votre association est obligatoire.

- Dès que l'association entre dans la vie publique, elle est obligée de tenir une comptabilité plus ou moins développée.
  - Si ce n'est pas encore le cas, à quelle échéance pouvez-vous la mettre en place ?

    .....

* 2 Présentez-vous annuellement l'état de vos finances à l'assemblée générale ?

oui ☐ non ☐

- Si oui, quel est le type de documents : ☐ Compte de résultat annuel
  - ☐ Bilan
  - ☐ Budget
- Si non, quel que soit le type de comptabilité retenu, une présentation complète des comptes de l'association aux adhérents est indispensable pour le bon fonctionnement de l'association.
  - Pensez-vous pouvoir présenter les comptes de l'association à la prochaine AG ?

    oui ☐ non ☐

Vos remarques :

OBJET ET PROJET DE L'ASSOCIATION

1 Connaissez-vous l'objet de votre association ?

oui ☐ non ☐

› Quel est-il ? (article 1 de vos statuts °) : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

› L'objet de l'association est un point de départ pour aller vers un projet, des objectifs et donner un sens à son fonctionnement.

° *Cf. paragraphe « Documents statutaires », question* **2**.

2 Quel est le projet de votre association ?

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

1 Quelles sont la ou les activités sportives proposées par votre association ?

Activités	Affiliées à l'UFOLEP	Autre affiliation (précisez)
	oui ☐ non ☐	
	oui ☐ non ☐	
	oui ☐ non ☐	
	oui ☐ non ☐	
	oui ☐ non ☐	

2 Si votre association propose plusieurs activités, comment sont-elles gérées ?

☐ Directement par le Conseil d'Administration de l'association
☐ Par délégation à des sections de l'association

3 Avez-vous un règlement spécifique de fonctionnement des sections ?

oui ☐ non ☐

› Si non, ce type de document permet de fixer les règles de fonctionnement et de délégation de pouvoir aux sections de l'association. Celles-ci n'ont aucune capacité juridique.

DOCUMENTS STATUTAIRES

1. Connaissez-vous la date de création de votre association ?

oui ☐ non ☐

- Si oui :
  - date de parution au journal officiel : .....
  - numéro de déclaration : .....
- Si non, vous pouvez retrouver cette date auprès des archives départementales.

* 2. Êtes-vous en possession des derniers statuts déclarés en préfecture ?

oui ☐ non ☐

- Si oui :
  - date récépissé de déclaration en préfecture : .....
  - ces statuts sont : ☐ fournis aux adhérents
    ☐ affichés dans un lieu ouvert aux adhérents
- Si non, vous pouvez retrouver une copie de ces statuts auprès de la préfecture, de la sous-préfecture de votre circonscription ou des archives départementales.

3. Avez-vous un règlement intérieur de votre association ?

oui ☐ non ☐

- Si non, le règlement intérieur est un document important dans le fonctionnement au quotidien de votre association. Il doit vous permettre de définir les règles de fonctionnement de l'association, non prévues dans vos statuts.
  - Pensez-vous rédiger un règlement intérieur ? oui ☐ non ☐
    - Si oui, à quelle échéance ? : .....

* 4. Tenez-vous le registre obligatoire de suivi des délibérations de l'association ?

oui ☐ non ☐

- Si non, ce registre obligatoire permet d'avoir une traçabilité de l'histoire de l'association et d'archiver les documents officiels de l'association (récépissé de la préfecture, conventions, agrément...).
  - À quelle échéance pouvez-vous le créer ? .....
- Si oui, le relevé de décisions ou compte rendu des réunions est :
  - ☐ diffusé aux membres du conseil d'administration
  - ☐ adopté lors de la réunion suivante
  - ☐ affiché dans un lieu ouvert aux adhérents

  Remarque : les décisions prises lors d'un conseil d'administration doivent être notifiées par écrit pour avoir une légalité officielle (juridique).

5. Avez-vous l'agrément Jeunesse et Sports ?

oui ☐ non ☐

- Si oui :
  - date : .....
  - numéro d'agrément : .....
- Si non, l'agrément est un acte unilatéral de l'administration. Il est fixé par la loi et confère certains avantages : – octroi de subventions
  – possibilité d'exercer certaines activités.
  - pensez-vous faire cette démarche ? oui ☐ non ☐

* 6. Avez-vous effectué auprès de Jeunesse et Sports la déclaration obligatoire d'établissement d'Activités Physiques Sportives ?

oui ☐ non ☐

- Si oui :
  - date de demande : .....
- Si non, cette déclaration est obligatoire.
  « Toute personne physique ou morale, désirant exploiter ou exploitant un établissement d'activités physiques et sportives, est tenue d'en faire la déclaration au Préfet du département du siège de l'établissement. Application de l'article L. 322-3 du code du sport, du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 et de l'arrêté du 27 juin 2005 relatif à la déclaration d'ouverture prévue aux articles 1 et 2 dudit décret. »

Vos remarques :

LA COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

1. Votre association réalise-t-elle un bulletin de communication à destination de ses adhérents ?
   oui ☐ non ☐

   - Si oui, périodicité : .....
   - Si non, envisagez-vous la réalisation de ce type d'outil de communication ?
     oui ☐ non ☐

2. Votre association réalise-t-elle une plaquette annuelle de présentation de ses activités ?
   oui ☐ non ☐

   - Si non, envisagez-vous la réalisation de ce type d'outil de communication ?
     oui ☐ non ☐

3. Votre association possède-t-elle un site Internet ?
   oui ☐ non ☐

   - Si oui, nom du site : .....
   - Si non, envisagez-vous la réalisation de ce type d'outil de communication ?
     oui ☐ non ☐

4. Votre association connait-elle le site d'affiliation *www.affiligue.org* ?
   oui ☐ non ☐

   - Encouragez vos adhérents à le visiter

* 5. Votre association communique-t-elle régulièrement à travers la presse locale et/ou départementale ?
   oui ☐ non ☐

   - Si non, envisagez-vous d'utiliser ce type d'outil de communication ?
     oui ☐ non ☐

* 6. Le rayonnement de l'association

   - Votre association, par un ou plusieurs de ses membres, est impliquée :
     - ☐ dans une commission technique
       ☐ Départementale ☐ Régionale ☐ Nationale
     - ☐ dans un Comité directeur
       ☐ Départemental ☐ Régional ☐ National
     - ☐ dans une commission Formation
     - ☐ dans une autre instance
       laquelle ? .....

7. Lors de manifestations, ou sur vos supports, utilisez-vous le logo UFOLEP ?
   oui ☐ non ☐

- Vos remarques complémentaires :

LABELLISER VOTRE ASSOCIATION

- C'est
  - Valoriser l'association
    - la faire connaître auprès des publics
    - la faire reconnaître auprès des institutions
    - connaître ses points forts, ses points faibles
    - accompagner l'association dans ses projets de développement.
  - Seules les associations répondant aux critères obligatoires pourront obtenir ce label
  - Dans une association labellisée, les adhérents seront assurés d'y trouver :
    - écoute
    - sérieux
    - compétence
    - respect
    - convivialité, etc.

Au final, pour l'association, l'augmentation des adhérents et une plus value auprès des partenaires (privés et publics)

- Être labellisée c'est également obtenir :
  - des outils de communication de l'UFOLEP
  - des dotations diverses (gadgetterie)
  - des documents pédagogiques

Et un stage fédéral d'animateur ou dirigeant offert.

UFOLEP

3, rue Récamier
75341 Paris CEDEX 7

Tél. 01 43 58 97 65
Fax 01 43 58 97 74

www.ufolep.org

imprimé sur papier recyclé

02 38 51 04 64
contact@agencepack.com

réalisation graphique